

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°55 du 21 décembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

ERRATUM
de classement.

Du 26 novembre 2012

ERRATUM de classement.

Du 26 novembre 2012

NOR D E F B 1 2 5 1 2 0 5 Z

Textes modifiés :

Arrêté du 22 décembre 1952 (BOC, p. 1483 ; BOEM 113.4, 912-13) modifié.

Instruction n° 1/EMM/MAT du 9 janvier 1984 (BOC, p. 805 ; BOEM 570-0.2.1, 912-11) modifiée.

Circulaire n° 503/DEF/EMM/OPL/STN du 20 décembre 1994 (BOC, 1995, p. 1018 ; BOT, 1995, p. 95 ; BOEM 503.1.5, 912-42).

Référence de publication : BOC N°55 du 21 décembre 2012, texte 22.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* des textes ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTE.	SUPPRIMER.	AJOUTER.
22 décembre 1952	Arrêté (BOC, p. 1483 ; BOEM 113.4, 912-13) modifié, portant constitution et fonctionnement des ateliers militaires de la Flotte.	912-13	916.1.1
9 janvier 1984	Instruction n° 1/EMM/MAT (BOC, p. 805 ; BOEM 570-0.2.1, 912-11) modifiée, relative aux rapports périodiques à établir par les bâtiments en construction ou en armement pour essais.	912-11	916.1.2
20 décembre 1994	Circulaire n° 503/DEF/EMM/OPL/STN (BOC, 1995, p. 1018 ; BOT, 1995, p. 95 ; BOEM 503.1.5, 912-42) relative à la conduite et à l'entretien des installations frigorifiques des bâtiments de surface utilisant des fluides frigorifiques.	912-42	916.4.2